

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME Réunion de 2016****Séance du 12 et 13 avril 2016**CD20160412_15
id. 2454

Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme M. BAULU, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

Mme B. BAREGES, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ

**RESTES À RECOUVRER
CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR
CRÉANCES ÉTEINTES**

Monsieur le Payeur Départemental a établi l'état général des restes à recouvrer pour chacun des comptes de recettes du Budget Départemental en raison de l'impossibilité pour le comptable d'en effectuer le recouvrement (procès verbaux de carence ou poursuites par voie de saisie/opposition à tiers détenteurs infructueuses).

Il s'agit, le plus souvent, de cas d'insolvabilité des débiteurs.

Ces créances, dont le détail par sous-fonction est énoncé ci-dessous, s'élèvent à la somme de **104 478,00 €**.

Article 6541 : Créances admises en non-valeur

<u>Sous-fonction 0202</u>	
Administration générale de la collectivité (autres moyens généraux)	7,00 €
<u>Sous-fonction 51</u>	
Famille et enfance.....	5 008,00 €
<u>Sous-fonction 52</u>	
Personnes handicapées.....	30 421,00 €
<u>Sous-fonction 53</u>	
Personnes âgées.....	17 054,00 €
<u>Sous-fonction 5471</u>	
R.M.I. - Allocations.....	9 528,00 €
<u>Sous-fonction 551</u>	
A.P.A. à domicile.....	2 487,00 €
<u>Sous-fonction 567</u>	
R.S.A – Allocations.....	36 013,00 €
<u>Sous-fonction 81</u>	
Transports scolaires.....	1 357,00 €
Sous-total.....	101 875,00 €

S'il s'avérait que les débiteurs reviennent à « meilleure fortune », le Payeur Départemental sera amené à poursuivre le recouvrement de ces créances en non-valeur.

Article 6542 : Créances éteintes

Cette rubrique enregistre les pertes sur les créances dans les cas de jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective ou de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire faisant suite à une procédure de surendettement.

<u>Sous-fonction 551</u>	
APA à domicile.....	1 011,00 €
<u>Sous-fonction 567</u>	
R.S.A. - Allocations.....	948,00 €
<u>Sous-fonction 81</u>	
Transports scolaires.....	644,00 €
Sous-total.....	2 603,00 €
TOTAL GENERAL.....	104 478,00 €

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide l'admission en non valeur de créances départementales pour un montant global de 104 478 € ;
- Précise que si les débiteurs reviennent à « meilleure fortune », le Payeur Départemental sera amené à poursuivre le recouvrement de ces créances en non-valeur ;
- Inscrit les crédits correspondants à l'article 6541 des sous-fonctions 0202, 51, 52, 53, 5471, 551, 567 et 81 concernant les créances admises en non-valeur ;
- Ratifie l'inscription des crédits relatifs aux créances éteintes à l'article 6542 des sous-fonctions 551, 561 et 81.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC